

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2017.

Présents : Mme Geneviève COSTE, Mr Michel SIMONOT, Mr Hugues CLARET, Mr Philippe BLANCHARD, Mr Geoffroy CHALVET, Mme Karine SAINT-ETIENNE, Mr Joseph-Marie CLEMENT, Mr Olivier VALDEVIT, Mr Jérôme RAMEL

Excusés : Mr Patrice FORTUNE, Mr Pierre BRUN, Mme Anny LEGAL, Mme Isabelle BONMARCHAND qui a donné procuration à Mme COSTE Geneviève, Mme Coralie BERBERIAN qui a donné procuration à Mr Hugues CLARET, Mme Yannick DUPLAN.

La séance est ouverte à 18h00

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

Monsieur Hugues CLARET est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire propose qu'une délibération soit ajoutée à l'ordre du jour :

« Foyer communal d'Auzon - Remboursement d'une location »

Accepté à l'unanimité.

Foyer communal d'Auzon - Remboursement d'une location

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est prévu d'effectuer des aménagements importants au foyer communal d'Auzon. Ces travaux porteront principalement sur la rénovation de l'espace cuisine. En conséquence, il a été décidé de ne pas mettre à la location le foyer pour une période d'environ 6 semaines. Toutefois, des particuliers ont réservé le foyer communal pour cette période de travaux depuis plusieurs mois. Au vu des contraintes liées à ces travaux, il serait opportun de leur rembourser une partie du montant de la location qui s'élève à 150 €. Elle demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer. Le Conseil Municipal décide le remboursement de la location pour un montant de 75 €. Adopté à l'unanimité.

Implantation d'une antenne relais : autorisation de signature du bail et des conventions

Madame le Maire informe l'assemblée que la Société ORANGE souhaite implanter une antenne relais sur le terrain proche de la station d'épuration de la Bégude. Cette installation permettra d'assurer la couverture 4G du hameau d'Auzon et de ses environs. Un projet de bail nous a été adressé afin de louer l'emplacement pour l'exploitation de cet équipement technique. Le bail établi par ORANGE sera basé sur un loyer annuel de 1000 €. En contrepartie, la commune autorisera l'accès au terrain et demandera une autorisation de passage aux propriétaires voisins. Adopté à l'unanimité.

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Un nouveau régime indemnitaire appelé Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) doit être institué afin de valoriser principalement l'exercice des fonctions via la création d'une indemnité principale, versée mensuellement (IFSE). A cela, s'ajoute un complément indemnitaire annuel (CIA) versé en fonction de l'engagement indemnitaire et de la manière de servir. Ce nouveau régime indemnitaire se substitue aux régimes institués antérieurement. L'autorité fixe annuellement les montants individuels par arrêté dans la limite d'un montant maximum (et minimum si l'assemblée le décide) fixé par l'assemblée délibérante par groupe de fonction. Le coefficient individuel de l'agent, compris entre 0 et 100 %, sera attribué au vu des critères, pour chaque agent sur le montant maximum annuel défini par l'assemblée délibérante fixé dans le tableau en annexe par groupe de fonctions de chaque cadre d'emploi dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat. Il est assujéti à l'engagement professionnel et à la manière de servir appréciés au regard de l'entretien professionnel. Ce versement est non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. Ce nouveau régime sera instauré à compter du 1^{er} janvier 2018. Adopté à l'unanimité.

Décisions modificatives – Budget principal

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, approuve les décisions modificatives suivantes :

Budget principal fonctionnement :

<i>N° de compte</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
022 <i>Dépenses imprévues</i>		- 50 000€
023 <i>Immobilisations en cours</i>	+ 50 000 €	
TOTAL	+ 50 000 €	- 50 000€

Budget principal investissement :

<i>N° de compte</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
021 <i>Immobilisations corporelles</i>	+ 50 000 €	
274 <i>Compte de prêt</i>		50 000 €
TOTAL	+ 50 000 €	- 50 000€

Budget principal fonctionnement :

<i>N° de compte</i>	<i>Augmentation de crédit</i>	<i>Diminution de crédit</i>
022 <i>Dépenses imprévues</i>		- 9 000 €
60222 <i>Produits d'entretiens</i>	+ 1000 €	
60211 <i>Combustible Maison de L'eau</i>	+ 2000 €	
60636 <i>Vêtements de travail</i>	+ 500 €	
6488 <i>Autres charges</i>	+ 500 €	
606211	+1422,41 €	
60621		-1422,41 €
6225	+600 €	
61551		-2600 €
6232	+2000 €	
6413	+3000 €	
65548	+2000 €	
TOTAL	+13022,41 €	- 13022,41€

Budget principal investissement:

<i>N° de compte</i>	<i>Augmentation de crédit</i>	<i>Diminution de crédit</i>
2158 <i>Autres installations matériels</i>	+ 15 000 €	
2313 <i>Constructions</i>		-24 000 €
2031 <i>Frais d'études</i>	+ 3 000 €	
2183 <i>Matériel de bureau et informatique</i>	+ 6 000 €	
TOTAL	+ 24 000€	-24 000 €

Budget assainissement fonctionnement :

<i>N° de compte</i>	<i>Augmentation de crédit</i>	<i>Diminution de crédit</i>
6811-040 <i>Dotations aux amortissements</i>	+ 3 300 €	
011 <i>Charges à caractère général</i>		-3 300 €
6378 <i>Autres impôts et taxes</i>	+120 €	
611 <i>Sous-traitance Générale</i>		-120 €
6541 <i>Créance admise en non-valeur</i>	+200 €	
61521 <i>Entretiens et réparations</i>		-200€
TOTAL	+3 620 €	- 3 620 €

Budget assainissement investissement:

<i>N° de compte</i>	<i>Augmentation de crédit</i>	<i>Diminution de crédit</i>
281562-040 <i>Réseaux assainissement</i>	+ 3064 €	
1641 <i>Emprunts</i>		- 3064 €
TOTAL	+ 3064 €	- 3064 €

Fixation du taux des ratios des grades techniques et administratifs

Madame le Maire rappelle que les conditions d'ancienneté et, le cas échéant, d'examen professionnel à remplir par les fonctionnaires pour avancer de grade font l'objet d'une réglementation nationale qui ne peut pas être modifiée localement. Par contre, la loi donne compétence à la commune, après avis du Comité Technique Paritaire, pour fixer, pour chaque grade, le taux de promotion, c'est-à-dire le nombre de grades d'avancement qui pourront être créés dans la collectivité. Ce taux de promotion sera appliqué au nombre de fonctionnaires promouvables chaque année dans chaque grade pour déterminer le nombre d'avancements de grade possibles. Compte tenu de l'effectif des fonctionnaires employés au 1^{er} septembre 2017, Madame le Maire propose de retenir un taux de promotion de 100% pour l'ensemble des cadres d'emplois. Adopté à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle à l'association du Château d'Allègre : Table d'orientation

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de l'association du Château d'Allègre qui sollicite une subvention de la commune pour la réalisation d'une table d'orientation qui sera installée au pied du château, sur le versant et face aux Cévennes, à proximité immédiate du sentier de randonnées. Madame le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 €, soit le même montant que la réserve parlementaire. Adopté à l'unanimité.

Création d'une régie : Amende de police

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer une régie pour dresser des amendes de police en cas d'infraction sur la commune. Les amendes seront dressées seulement après mise en garde et avertissement, pour inciter les personnes en infraction à régulariser leur situation. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à créer une régie pour pouvoir encaisser les amendes qui seront dressées aux administrés en cas d'infraction à la loi. Le montant de ces amendes s'élèvera à 35 €. Adopté à l'unanimité.

Création d'une régie d'avance : paiement carte bleue

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer une régie d'avance pour effectuer des paiements sur internet au moyen d'une carte bleue. Ce mode de paiement sera plus pratique pour effectuer des commandes sur internet au niveau du délai de livraison et au niveau des prix qui sont plus attractifs. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à créer une régie d'avance qui servira aux paiements des commandes effectuées par internet. Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Rentrée des classes : L'effectif du regroupement est de 148 élèves, dont 58 sur la commune d'Allègre-les-Fumades.

Travaux Boisson : Ils reprendront à compter du lundi 11 septembre 2017.

Remerciements : Madame le Maire fait part d'une lettre de l'association Guitare en Cévennes qui remercie la municipalité pour l'aide qu'elle a apporté lors de leur dernière représentation qui s'est déroulé à la Maison de l'Eau.